

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 22 février 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Philippe GINOUX représenté par Nicolas ISNARD - Roland MOUREN représenté par Laurent SIMON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO - Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECOR-011-15743/24/BM

■ Attribution d'une subvention de fonctionnement et d'une subvention d'actions spécifiques à l'association La Ciotat Entreprendre - Approbation de deux conventions - MGDIS n°5913 - n°5915 - n°5916 82429

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'est, depuis sa création, saisie des enjeux majeurs de soutien au tissu des TPE– PME du territoire. Renforcer l'animation des écosystèmes territoriaux et positionner l'institution comme une Métropole entrepreneuriale, facilitant la vie des entreprises et améliorant le cadre de vie de leurs salariés est l'une des orientations stratégiques du nouvel Agenda du Développement Economique adopté le 30 juin 2022.

Par ailleurs, la Métropole Aix-Marseille-Provence a réaffirmé, à travers son agenda du développement économique sa volonté d'accompagner la transition énergétique et environnementale et en particulier d'encourager les démarches d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) dont l'objectif est d'optimiser les ressources sur un territoire à travers la mise en place de synergies entre acteurs.

De plus, la Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage en faveur des mobilités durables et alternatives, notamment à travers la mise en œuvre de son Agenda de la mobilité et de son plan de mobilité. Autorité organisatrice de la Mobilité, la Métropole agit et coordonne les actions de ses partenaires, au premier rang desquels figurent les acteurs économiques et les associations de zones d'activités.

Enfin, la Métropole met en œuvre une approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes qui interroge de manière transversale et préventive la situation respective des femmes et des hommes et les effets différenciés que les projets peuvent avoir sur l'un ou l'autre sexe. Pour ce projet, il s'agira de veiller à ce que les spécificités des femmes et des hommes soient prises en compte, afin que le dispositif s'adresse également aux deux sexes.

Présentation de l'association La Ciotat Entreprendre :

La zone d'activités Athelia de La Ciotat a été créée en 1987, simultanément à celles d'Aubagne et de Gémenos, à l'initiative du Ministère de l'Industrie. L'objectif était de faire face à un contexte économique très difficile (la fermeture des Chantiers Navals de La Ciotat et de La Seyne sur Mer). La zone d'activité s'étendant sur près de 110 hectares regroupe aujourd'hui 300 entreprises de toutes tailles et plus de 4 000 salariés. La Métropole Aix-Marseille-Provence vient d'achever l'aménagement de l'ultime tranche Athelia V de 24 ha dont la commercialisation est en cours ; l'objectif étant d'accueillir 1 500 emplois supplémentaires à terme.

Athelia Entreprendre, association loi 1901 créée en 2002, est devenue un acteur économique incontournable de La Ciotat et du bassin de l'Est métropolitain. Cette association a d'ailleurs changé de nom le 16 octobre 2023 et s'appelle désormais La Ciotat Entreprendre. C'est un partenaire de référence en matière de développement économique aux côtés des collectivités territoriales.

Chiffres clés :

- 244 adhérents (contre 223 en 2022).
- 100 bénévoles.
- 7 commissions composées de membres bénévoles : dirigeants, collaborateurs des entreprises adhérentes et acteurs économiques locaux.
- Une équipe permanente de 4 personnes.

A travers un programme varié d'animation et de communication, l'association La Ciotat Entreprendre œuvre à faciliter le développement des entreprises adhérentes.

Dimension économique et sociale :

En organisant des événements reconnus, l'association favorise les échanges entre les entreprises. En 2020, a été lancé Athelia Le Club chargé d'organiser des rencontres privilégiées destinées exclusivement aux dirigeants des entreprises adhérentes.

En outre, les sept associations de zones d'activité du bassin Est (Apage, Roca Fortis, La Ciotat Entreprendre, LEHV, Pôle Alpha, Les Paluds, Napollon) sont associées dans un consortium T2R Territoire Réseau Rencontre pour mutualiser l'organisation de deux événements communs à savoir une journée d'échanges entre les entreprises « Business Buzz » et une journée à destination des demandeurs d'emploi « La course pour l'emploi ».

Dimension environnement et énergie :

Des démarches engagées dès 2015 par l'association ont permis une double certification ISO 14 001 et 50 001 de la zone d'activité ainsi que l'obtention du label « Parc + » en cours de renouvellement pour 2024. Souhaitant aller plus loin dans ses actions et s'engager dans une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale et l'association « PHOENIX, Vos flux ont une seconde vie » qui vise à créer des synergies de flux entre entreprises et diminuer la consommation des ressources à l'échelle de la zone d'activités. Ce projet a fait l'objet d'un soutien en 2019 de la Région et de l'ADEME par le biais du cadre d'intervention « Pacte territorial pour la transition écologique et économique - Promouvoir la coopération et la mutualisation interentreprises par l'Ecologie Industrielle et Territoriale », à travers une subvention de 76 500 € pour la période allant de 2019 à 2022. Pour la suite du projet, la Région et l'ADEME ont renouvelé leur soutien et octroyé une subvention de 180 000 € pour la période de 2022 à 2025 par le biais de l'appel à projets régional dédié à l'Ecologie Industrielle et Territoriale.

Le projet Phoenix est structuré autour de 4 axes :

- Gestion des flux de matière.
- Gestion de la biodiversité.
- Mobilité durable.
- Gestion énergétique.

Lors de la première phase du projet, 8 entreprises pilotes ont été impliquées et ont réalisé des diagnostics de flux. La Ciotat Entreprendre, a ensuite réalisé les diagnostics de flux auprès de 22 entreprises supplémentaires afin de développer le panel de synergies de substitution ou de mutualisation possibles. Pour la suite du projet, l'association vise à renforcer et consolider l'opération en étendant la dynamique à l'échelle du territoire ciotadin, et notamment à destination des entreprises des chantiers navals de la Ciotat.

Promotion des mobilités alternatives :

Depuis 2009 la commission Mobilité Durable a mis en place un certain nombre d'actions. Plusieurs enquêtes de mobilité, en 2009, 2013 et 2018, ainsi qu'une analyse du risque routier ont été réalisées. Des résultats ont été obtenus comme par exemple la coordination des horaires de bus et de TER. Une variété de supports de communication a été créé, notamment en lien avec la mise en place d'un site de covoiturage créé en 2012 et modernisé en 2018. Depuis 2018, le rapport PDMEC, ou Plan de Mobilité Employeurs Commun des entreprises de plus de 100 salariés partenaires de la commission Mobilité est réalisé par l'association du fait de l'obligation réglementaire qui les vise. Ce plan s'inscrit dans une démarche de Développement durable et permet à ces entreprises d'initier des actions de mobilité pour ses salariés.

Durant l'année 2024 la commission Mobilité Durable souhaite poursuivre et redynamiser les actions initiées, et notamment :

- Le développement du site de covoiturage Via-Athélia : proposer aussi des espaces covoiturage aux entreprises entre 50 et 100 salariés.
- Le développement de la ligne du Bus ProAthélia : projet pilote de desserte en transport

collectif de la zone permettant de correspondre aux horaires des entreprises : les actions vont s'orienter sur l'élargissement des horaires pour correspondre aussi aux horaires postés et la desserte de la zone Athélia 5 puisque les routes sont ouvertes.

- Mettre à jour l'analyse des points à risques sur la zone : Une des actions phares est de travailler sur la possibilité d'un sens unique en sens montée de l'avenue du mistral avec l'ouverture des rues d'Athélia 5.
- Sensibilisation et actions de communication : En 2024, ajout d'une matinale d'information autour du forfait mobilité durable.

Pour rappel, la Métropole soutient financièrement l'association de zones d'activité La Ciotat Entreprendre depuis 2017 au titre de sa compétence développement économique.

Elle a été subventionnée par la Métropole Aix-Marseille-Provence à hauteur de 33 000 euros pour 2023 dont 10 000 euros au titre du développement économique, 8 000 euros au titre de l'écologie industrielle territoriale et 15 000 euros au titre de la mobilité.

Le budget prévisionnel global de l'association est de 332 944 euros en 2023, légère hausse par rapport à 2022 (311 511 euros).

Le montant des subventions publiques sollicitées s'élève à 119 500 euros, soit 36% du budget total. Le montant de subvention sollicité à la Métropole s'élève à 40 000 euros, soit 12% du budget total.

L'association La Ciotat Entreprendre sollicite la Métropole Aix-Marseille-Provence pour une subvention globale au titre de ses compétences Développement économique et Mobilité pour l'année 2024. Dossiers MGDIS n°5913 (fonctionnement Développement Economique), 5916 (Action spécifique EIT), 5915 (Mobilité), de 40 000 euros pour l'année 2024.

Compte tenu de ces objectifs, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement global à l'association La Ciotat Entreprendre à hauteur de 10 000 euros et une subvention spécifique de 30 000 euros pour l'exercice 2024, qui se répartit ainsi :

- 10 000 euros dans le cadre des actions d'Ecologie Industrielle territoriale, menées au titre du Développement Economique.
- 20 000 euros pour la mise en œuvre d'un plan de déplacements inter-entreprises, dans le cadre de la compétence Mobilité.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant approbation du nouvel Agenda du Développement Économique Métropolitain ;
- La délibération n° FBPA-042-15297/23/CM du Conseil de la Métropole du 7 décembre 2023 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La stratégie de développement économique de la Métropole Aix-Marseille-Provence et plus particulièrement les orientations de l'Agenda du développement économique ;
- L'enjeu majeur, en termes de développement économique et d'emplois, pour la Métropole Aix-Marseille-Provence de soutenir les associations d'entreprises de son territoire ;
- L'intérêt de soutenir la création et le développement des entreprises situées sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence en leur proposant des services adaptés.

Délibère

Article 1 :

Sont attribuées une subvention de fonctionnement global à l'association La Ciotat Entreprendre à hauteur de 10 000 euros et une subvention de fonctionnement spécifique de 30 000 euros pour l'exercice 2024, qui se répartit ainsi :

- Une subvention de fonctionnement spécifique de 10 000 euros dans le cadre des actions d'Ecologie Industrielle territoriale, menées au titre du Développement Economique.
- Une subvention de fonctionnement spécifique de 20 000 euros pour la mise en œuvre d'un plan de déplacements inter-entreprises, dans le cadre de la compétence Mobilité.

Article 2 :

Sont approuvées les deux conventions avec l'association La Ciotat Entreprendre ci-annexées.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer ces deux conventions.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2024 pour 80% et de l'exercice 2025 pour 20% en section de fonctionnement :

- A hauteur de 10 000 euros : Chapitre 65, Fonction 67, Nature 65748. Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation attractivité territoriale », de la sous-politique « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et du programme « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et seront exécutés par le service gestionnaire 4SFDT.
- A hauteur de 10 000 euros : Chapitre 65, Fonction 61, Nature 65748. Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation, attractivité territoriale », de la sous-politique « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et du programme « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et seront exécutés par le service gestionnaire « 4DDE ».

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe « Transport » de l'exercice 2024 pour 80% et de l'exercice 2025 pour 20% en section de fonctionnement à hauteur de 20 000 euros - nature 6574. Ces crédits relèvent de la politique « Mobilités, infrastructures, voiries », de la sous-politique « Transport » et du programme « Entretien et exploiter les réseaux de transport » et seront exécutés par le service gestionnaire « 7MOQR ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Développement économique,
Plan de relance pour les entreprises,
Artisanat et Commerce

Gerard GAZAY